

De l'arrondissement
de Meaux



Premier feuillet

Registre contenant 113 feuillets, cotés
et paraphés par moi Président Du
arrondissement tribunal civil de Première instance
de Meaux
arrondissement de Meaux, conformément
à l'article 11. Du code civil, titre 2.
Pour servir à constater les Publications
de Mariages, En la Commun de trilbardon
Pendant le cours de l'an mil huit cent
Sept 1807 -
Commune de trilbardon
à Meaux le vingt cinq mil huit cent
Septembre mil huit cent 11

Defant

Mairie de Trilbardon

Prevision publication

2^e



Nous Maire de La Commune de Trilbardou
arrondissement de Meaux Département de
Seine et Marne; Cejourd'hui dix huit jeuniers
mil huit cent sept, avons Public et affiché
au lieu ordinaire, Les Promesse de future
Mariage Entre antoine onezime Biarné
age de vingt trois ans, fils de defunt
antoinne Biarné et de Marisime Vermette
d'une part, et Marie Jeanne Louis Charles
age de vingt trois ans fille de Jean Baptiste
Alexis Charles, et de Marie Jeanne Louis
d'autre part, et que ledit Mariage sera
celebre par devant le Maire de la dite
Commune dans le delai Conjointant

Dans
L'année

Prevision publication

Nous Maire de La Commune de Trilbardou
arrondissement de Meaux Département de Seine et
Marne; Cejourd'hui dix huit jeuniers, mil huit cent
sept, avons Public et affiché au lieu ordinaire
Les Promesse de future Mariage Entre antoinne
onezime Biarné age de vingt trois ans, fils de defunt
antoinne Biarné et de Marisime Vermette d'une part
et Marie Jeanne Louis Charles age de vingt trois ans
fille de Jean Baptiste Alexis Charles, et de Marie

promission Vermeille d'autre part, et que ledit mariage
 sera celebre pardevant le Maire de ladite Commune
 dans le delai competent

Dans
 Première Publication

Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement
 de Meaux Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui cinq
 avril mil huit cent sept, avons public et affiche au lieu ordinaire
 les promesses de futur mariage entre Alexandre Champy
 age de vingt quatre ans, fils de Therman Champy Marchal
 forain et de Marie Rose Tauterand, de cette Commune, et de
 Marie Catherine Josephine Delisle age de vingt deux
 ans fille de Jacques Delisle Vermeille et de Marie Marguerite
 Rozalie Dupres de la Commune de Couilly Departement de
 Seine et Marne d'autre part et que le dit mariage sera celebre
 pardevant le Maire de ladite Commune dans le delai
 competent.

Dans
 Second Publication

Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement de
 Meaux Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui deux avril mil
 huit cent sept, avons public et affiche au lieu ordinaire les promesses
 de futur mariage entre Alexandre Champy age de vingt quatre
 ans, fils de Therman Champy Marchal forain et de Marie Rose
 Tauterand de cette Commune, d'une part, et de Marie Catherine
 Josephine Delisle age de vingt deux ans fille de Jacques
 Delisle Vermeille et de Marie Marguerite Rozalie Dupres de la
 Commune de Couilly, Departement de Seine et Marne d'autre part
 et que le dit mariage sera celebre pardevant le Maire de la
 Commune du dit Couilly dans le delai competent.

Dans
 Troisième Publication

Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement de
 Meaux Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui deux mars
 mil huit cent sept, avons public et affiche au lieu ordinaire les promesses
 de futur mariage entre Augustin Cornu age de trente six ans terrassier
 dans cette Commune, fils de Desfont Claude Cornu Decid et de Marie
 de Tracy Longueville Departement de la Nièvre, Canton de Clamecy,
 et de Marie Charrieu son épouse de la même Commune d'une part
 et de Marie Françoise Antoinette Duval age de vingt deux ans Decid
 Journalier dans cette Commune d'autre part et que le dit mariage sera
 celebre pardevant

Dans



Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement de
 Meaux Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui vingt six
 mil huit cent sept, avons public et affiche au lieu ordinaire les promesses
 de futur mariage entre Augustin Cornu age de trente six ans
 terrassier dans cette Commune, fils de Desfont Claude Cornu Decid
 et de Marie de Tracy Longueville Departement de la Nièvre, Canton
 de Clamecy, et de Marie Charrieu son épouse de la même Commune
 d'une part, et de Marie Françoise Antoinette Duval age de vingt deux
 ans Decid Journalier dans cette Commune d'autre part et que ledit
 mariage sera celebre pardevant le Maire de ladite Commune dans le
 delai competent.

Dans

Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement de Meaux
 Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui sept avril mil huit cent
 sept, avons public et affiche au lieu ordinaire les promesses de
 futur mariage entre Alexis Robert Boulanger age de vingt sept ans
 fils de Henry Nicolas Boulanger cultivateur et de Marie Catherine
 de Tracy Miro lan Boulanger cultivateur et de Marie Catherine
 de Tracy et de Desfont Marie Madeleine Cottin son épouse de cette
 Commune d'une part, et de Marie Françoise Bijot de cette Commune
 d'autre part, et que le dit mariage sera celebre pardevant le Maire
 de ladite Commune dans le delai competent.

Dans
 Troisième Publication

Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement de Meaux
 Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui cinq mars
 mil huit cent sept, avons public et affiche au lieu ordinaire les promesses
 de futur mariage entre Alexis Robert Boulanger
 age de vingt sept ans fils de Henry Nicolas Boulanger
 cultivateur et de Marie Catherine de Tracy
 Madeleine Cottin son épouse d'une part, et de Marie Françoise Bijot
 age de vingt quatre ans, fille de Henry Robert
 et de Marie Françoise Bijot de cette Commune d'autre part
 et que le dit mariage sera celebre pardevant le Maire de la
 dite Commune dans le delai competent, et que quatre

Dans
 Première Publication

Notre Maire de la Commune de Trillabardou arrondissement de Meaux
 Departement de Seine et Marne, ce jourd'hui deux mars mil huit
 cent sept, avons public et affiche au lieu ordinaire les promesses de futur mariage
 entre Jean Baptiste Grand Marin age de vingt trois ans fils de Desfont
 Jean Louis Grand Marin cultivateur et de Marie Françoise de Tracy
 épouse de la dite Commune
 d'une part, et Angelique Antoinette Grand fille majeure de
 Marie Antoinette Grand épouse de Louis Grand de cette
 Commune d'autre part, et que ledit mariage sera celebre pardevant le Maire de la
 Commune dans le delai competent.

Dans

Seconde publication.

Nous Maire de la Commune de Trilbardou, arrondissement de Nevers
Département de Saône et Loire, ayons publié et affiché au lieu ordinaire pour la seconde
fois les promesses de futur mariage entre Jean Auguste Jérôme Marie
maieur âgé de vingt-trois ans et de Marie Catherine Marie de Nevers
françoise Pauleny - de épouse de la Commune de Boulogne laune et de son
Antoinette Lambert fille majeure de Jean Lambert, tant par et coglyque
Simonet Bourgeon Joneyeux, de cette Commune tant par et coglyque
mariage sera célébré pardevant le Maire de la dite Commune sans le delin
compétent à l'heure et -

Barré

Nous Maire de la Commune de Trilbardou, arrondissement de Nevers
Département de Saône et Loire, ayons publié et affiché au lieu ordinaire
pour la première fois les promesses de futur mariage entre Jean Louis
Caron Berger âgé de trente un ans fils de Joseph Jean Pierre
Caron Berger et de Marie Catherine Lambert son épouse d'une part
et Marie Catherine Lambert âgée de vingt un ans fille de Joseph
Philippe Marie Humbert

Barré

Mairie de Trilbardou

Departement
de Seine et Marne



arrondissement
de Meaux

Comporte une table
alphabétique en fin d'année

Premier feuillet
B

Registre Contenant vingt feuillets
Côtés et Paraphés Par son Président
Du tribunal civil de première instance
arrondissement de Meaux, conformément
à l'article 11. Du Code civil, titre 2.
Pour servir à constater Les naissances
Mariages, Divorcés et Décès. En la commune
de Trilbardou pendant le cours
de l'an mil huit cent septij. 1807

Commune
de Trilbardou

L'an
1807

à Meaux le vingt-cinq décembre
mil huit cent sept

L. J. J. J.

Mairie de Trilbardou

aqueil il a voulu donner les prénoms de **Blaise** & **Simon**
 la dite déclaration et présentation faite en présence de
 témoins **Philippe** & **Genry** âgés de cinquante huit ans, père de
 l'écrit et **Michel** de cinquante quatre ans, tous deux domiciliés
 dans cette commune lesquels ont signé avec nous le présent acte après
 qu'ils ont lu en cet acte. **Joseph** **Dumond**
 Michel **de son frère**

+ autours
 P. A. J.
 H. Jean père

Le six mil huit cent sept le sixième jour par devant nous maire
 officier public de la ville et de la commune de **Trébois** dans le
 département de la Seine et composé de **Blaise** & **Simon** âgés de
 vingt deux ans domiciliés dans cette commune et de **Philippe** & **Genry**
 un enfant de six mois, fils de **Blaise** & **Simon** lequel est né le
 sixième jour de ce mois de **Trébois** par devant nous, lequel enfant
 est né de **Marie** & **Philippe** dit **de son épouse**, lequel enfant
 devant les prénoms de **Blaise** & **Simon** le dit enfant
 et présentation faite en présence de **Blaise** & **Simon** et de **Philippe**
 & **Genry** tous deux de cette commune et de **Michel** de cinquante
 quatre ans âgé de son aïeule au lieu de vingt sept ans
 lequel ont signé avec nous le présent acte après qu'ils ont
 lu en cet acte. **Philippe** & **Genry**

7701 **Blaise** **Simon** **Dit** **Jean**

Le six mil huit cent sept le sixième jour par devant nous
 maire officier public de la ville et de la commune de **Trébois** dans le
 Canton de **Clay** Département de la Seine et Marne, au canton
 de **Blaise** par devant nous, lequel enfant est né le
 sixième jour de ce mois de **Trébois** par devant nous, lequel enfant
 est né de **Marie** & **Philippe** dit **de son épouse**, lequel enfant
 devant les prénoms de **Blaise** & **Simon** le dit enfant
 et présentation faite en présence de **Blaise** & **Simon** et de **Philippe**
 & **Genry** tous deux de cette commune et de **Michel** de cinquante
 quatre ans âgé de son aïeule au lieu de vingt sept ans
 lequel ont signé avec nous le présent acte après qu'ils ont
 lu en cet acte. **Philippe** & **Genry**
 J. a. parait

Jean

Le six mil huit cent sept le sixième jour par devant nous
 maire officier public de la ville et de la commune de **Trébois** dans le
 Canton de **Clay** Département de la Seine et Marne, au canton
 de **Blaise** par devant nous, lequel enfant est né le
 sixième jour de ce mois de **Trébois** par devant nous, lequel enfant
 est né de **Marie** & **Philippe** dit **de son épouse**, lequel enfant
 devant les prénoms de **Blaise** & **Simon** le dit enfant
 et présentation faite en présence de **Blaise** & **Simon** et de **Philippe**
 & **Genry** tous deux de cette commune et de **Michel** de cinquante
 quatre ans âgé de son aïeule au lieu de vingt sept ans
 lequel ont signé avec nous le présent acte après qu'ils ont
 lu en cet acte. **Philippe** & **Genry**



au dit **Blaise** & **Simon** le sixième jour par devant nous
 maire officier public de la ville et de la commune de **Trébois** dans le
 Canton de **Clay** Département de la Seine et Marne, au canton
 de **Blaise** par devant nous, lequel enfant est né le
 sixième jour de ce mois de **Trébois** par devant nous, lequel enfant
 est né de **Marie** & **Philippe** dit **de son épouse**, lequel enfant
 devant les prénoms de **Blaise** & **Simon** le dit enfant
 et présentation faite en présence de **Blaise** & **Simon** et de **Philippe**
 & **Genry** tous deux de cette commune et de **Michel** de cinquante
 quatre ans âgé de son aïeule au lieu de vingt sept ans
 lequel ont signé avec nous le présent acte après qu'ils ont
 lu en cet acte. **Philippe** & **Genry**

Blaise **Simon** **Dit** **Jean**
Philippe **Genry**
Blaise **Simon** **Dit** **Jean**

hombert aye de vingt an fille de diffunt Phibe
Marie hombert deude Manourras a Kingj
Commun de Monthyon le vingt septiesme
mit cest euz quatervingt six, et de ciele Lucie
ij presens et consentans d'autre part
Lesquelles nous ont requis de proceder a la
celebration du mariage projeté entre euz
et don la publication ont été faites devant la
principale porte de notre maison Commun
avons le premier le huit novembre mit
huit cent sept, et la second le dimanche
suivant deux de midi, aucune opposition
audit mariage ne nous a jaust été faite
faisant droit a leur requisiion, apres avoir
donné lecture de toutes les plus cédites et des
chapters, titre six du code civil intitulé
du mariage, avons demandé au futur
Gros, et au futur Gros Sls Neuleu
de prendre pour mari et femme
deuz a jaust respondre separement et affirmativement
declarons au nom de la loi, que françois
Nicolas Caron, et Marie Catherine hombert
sont mis par le mariage, depuis avoir dressé
acte, pardevant de françois thomas Montier
curé de Bernin, et de Jean Vermeille oule aye de
quatervingt ans, et de Jean hombert Manourras
Commun de Monthyon aye de vingt deux ans
de Jean Louis Desobeau serguier dans cette
Commun aye de trente un an, le premier pour
deux femmes et la second aye, lesquelles ont
pué a jaust que lecture leur en a été faite
alors, ten des Gros, et de parties hombert aye
on de parties hombert aye de vingt deux ans
par le curé de Bernin et de parties hombert aye de vingt deux ans



8
L'an mil huit cent sept le vingt quatre novembre
Pardevant nous Nicolas Paul Adam officier
de l'Etat civil de la Commun de Villardou
Canton de clary arrondissement de Meaux
Departement de Seine et Marne,
Sont comparus, Pierre philippe Vermeille
aye de vingt quatre ans, fils de Jean thomas
Vermeille aye de cinquante cinq et de Marie charlotte
Elizabete Digard son épouse ici present
et consentans d'une part
et Julie ~~Philippe~~ chaufournis aye de
dix huit ans, fille de Laurent chaufournis cultivateur
a jeun le chapitre ici present et consentans d'autre part
Lesquels nous ont requis de proceder a la celebration
du mariage projeté entre euz, et don la publication
ont été faites devant la principale porte de notre
Maison Commun le premier le dimanche
huit present mis, et la second le dimanche suivant
deux de midi, aucune opposition audit mariage
ne nous a jaust été faite, faisant droit a leur
requisiion, apres avoir donné lecture de tous
les plus cédites et des chapters, titre six du code civil
intitulé du mariage, avons demandé au futur
Gros Sls Neuleu
chaun deuz a jaust respondre separement et
affirmativement declarons au nom de la loi
que Pierre philippe Vermeille et Julie

afaire
V
G
L C
de parties hombert aye de vingt deux ans
par le curé de Bernin et de parties hombert aye de vingt deux ans

Urasin
de Jean
1770
500
B. C.
J

affiance charpenciers sont mis par le
Mariage, de quoi nous avons dressé acte
Engagement de Jean sermeille oulé aagé
de cinquante un an, et antoine nicolas
figard aagé de cinquante un an aussi oulé
de l'époux demeuré dans cette commune
et Jean pagnus charpenciers cousin
demeuré à charreilly canton de Liéz
et pierre Laurent charpenciers aagé de vingt
un an père de l'épouse demeuré à ferus
le chapitre canton de Damsinville, lesquels
ont signé le présent acte après que lecture
leur en a été faite approuvée par eux de deux
not communs alexis cornu de l'époux qui
adulant me avoir signés ainsi que Jean
charpencier - jode phippe sermeille
Vermeille
Chasseaux de Dijon
Chasseaux Jean pagnus sermeille
Damsinville

L'an mil huit cent sept. Le trente du mois de
Novembre, Pardevant nous Nicolas Paul
Adam Maire et Officier de l'Etat civil de
La Commune de trilbardon, arrondissement de
Cherbourg Département de Seine et Marne
Soit comparés à Alexis cornu aagé de trente
un an, né à Liéz Sermeille de profession



arrondissement de Département de M
soit pour la session de troisième domicile
à trilbardon fils de claud augustin cornu
cécile aubry de profession comme il est constaté
par acte de décès de Liéz à Liéz le quatre mai
mil huit cent sept, et de dame Marie charie
Conten toute, ainsi qu'il résulte de son acte de décès
de Liéz le deux mai mil huit cent sept à Liéz
Damsinville
et de dame Marie françois autoumelle de Liéz
fleur de deux fleurs aagé de cinquante un an
né à trilbardon, lesquels nous ont requis de
procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux et dont la publication ont été faite
devant la principale porte de notre Maison
Communale le vingt septième de ce mois d'avril
mil huit cent sept à l'heure de midi, et la
seconde le vingt et dixième suivant,
aucune opposition audit mariage n'euve ayant
été signifié, faisant droit à leurs requêtes
après avoir donné lecture de tous lesdits
actes mentionnés, et ainsi de chaque article
du titre du code civil intitulé du mariage
avons demandé au futur époux s'ils
veulent se unir pour mari et pour femme
chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement, déclarer au nom de l'un
que Alexis cornu, et Dame Marie françois

antennette du Soutoy sont mis par
Le mariage, de quoi nous iront acte
L'apudem des François de nos qu'on a
L'apudem quatorze de domicile en cette commune
et de Jean Baptiste Pijot agé de cinquante et un
tous deux amis de Lefou, et de Pierre Michel
Bonhomme agé de trente trois ans et de
Pierre Faron Bonhomme tous deux domiciliés
en cette commune et amis de Lefou
Lequel, a just quit leur en alle Justice
Donné lecture Loint Chien avec nous
et les parties contractants Alexis Combes

Marie Françoise

Antoinette Lefou

Michel Bonhomme

Faron Bonhomme

Dau

L'an mil huit cent sept. Le dix Décembre
Soyant nous Nicolas Paul cadet Chien
et officier de l'état civil de la commune de
Tilbarion arrondissement de Meaux
de Parlement de Paris et Mars, sou
Lesyare Jacques François Hiam



10
agé de vingt un ans fils de Jean
Hiam, et de Marie Françoise Loguin
ici présent et consentant d'un part, et de Made
arceline Magdelaine Melan Metron, et
d'autre part la quinzième, mil huit cent sept
ainsi qu'il est constaté par Loint de mariage de Loint le
Soutoy au dire par Faron ad joint de mariage
fils de Jean Pierre Melan Metron bourgeois de Loint
et de défunt Marie Magdelaine Melan Metron
à Loint le dix, mil huit cent sept, et en quatre
cent quatre vingt quatre, au Loint de Loint le
vingt, mil huit cent sept par Loint de Loint
le présent Loint nous ont requis de procéder à la célébration
et au mariage prout Loint est et son les publications
en est fait la première le dimanche vingt deux
novembre à Loint de Loint, et la dernière le
dimanche vingt sept suivant, et son les
publications et affiches ont aussi été fait en
la commune de Loint le dimanche vingt deux
et vingt sept, ainsi qu'il est constaté par Loint
celui le Loint par le Loint de la commune
de Loint, aucun opposition audit mariage
ne nous ayant été signifié, faisant droit aux
requisitions, a just avoir donné lecture de toutes
les pièces ci dessus mentionnées et son les publications
de Loint en Loint de Loint de Loint
avons de mariage au futur Loint de Loint
Le prendre pour Loint et pour Loint chacun

Le Sieur-Clair adjoint du Maire de la
Commune de Monthyon, aucun oppositi-
on au dit mariage n'ayant été
signifié, faisant droit à leur déquiescence
après avoir donné Lecture de toutes les
pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre
II^o du titre du code civil intitulé du
mariage, avons demandé au futur
Eux s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme, chacun d'eux ayant
répondu. Se sont ensuite et affirmativement
déclaré au nom de la loi que Louis
françois patron, et Genevieve Elizabeth
Pierre sont unis par le mariage
dequiescence nous avons dressé acte, en présence
de, Jean-françois patron, majeur âgé de
quarante ans oncle de la femme, et de Jacques
philippe core, procureur en fait âgé de
vingt-huit ans tous domiciliés à Monthyon
et de Joseph de Santoy instituteur âgé
de dix-huit ans, et de Louis jésu
fleur et jardiinier âgé de quarante-quatre ans
tous deux cousins de la femme, domiciliés en cette
commune, lesquels après qu'ils leur en a été fait
donné lecture ont signé avec nous et les parties
contractantes Louis françois patron
Genevieve Elizabeth Pierre
Louis jésu fleur et
Joseph de Santoy
Joseph de Santoy
Louis jésu fleur et

12
L'an mil huit-cent sept le vingt-trois Decembre j'ai vu et lu
Nicolas Paul aban Maire officiel de la commune de Monthyon
Conton de la commune de Monthyon, Département de Seine-et-Marne,
Sont comparus François Octave jardiinier âgé de cinquante deux ans, fils
de la défunte et Pierre François Patron son petit-fils, tous deux domiciliés
dans cette commune, lesquels nous ont déclaré que François jésu âgé de
quarante quatre ans et Genevieve Elizabeth Pierre âgée de
vingt-huit ans se sont unis par le mariage de quiescence et de
consentement de leurs parents le jour et heure et de venue
de la loi, et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après
qu'il leur en a été fait lecture. Et c'est.

J. GILLES
P. GILLES
DAM

Naissances

Pinet Pierre Achille	1
Biarne Auguste Joseph	2
Fournier Michel Adolphe Prosper	2
Enoir Françoise Marie Louise	3
Seguin Etienne Simon	4
Biarne Julie Adolphe	4
Parent Jean Bte Ambroise	4
Pinet Pierre Benédicte	6
Maire Marie Jean Pierre	8
Biarne Marie Anne Genevieve	7
Maire Adolphe Angélique	10

Mariages

Biarne Antoine Marie et Marie Genevieve Charles	2
Obidrigre Alexis Robert et Josephine Bertrand	4
Maire Jean Bte Jerome et Angélique Antoinette Parent	8
Caron Francois Nicolas, et Marie Catharine Humbert	7

Veruilla juse philippe et Julia
 Chaufovier ————— 7
 Corne alexis, et Maria francoise
 Antoinette Dubantoy ——— 8
 Biasne Jacques francois, et Angeliq^e
 Magdalaene Julienne Mellet — 9
 Patron Louis francois, et Genevieve
 Elisabeth Bidone ————— 11

Décès

Lefranc hostene francoise ——— 1
 Rodier Marie Nicole ————— 2
 Gantier Jeanne Marguerite ——— 3
 Gantier Marie Genevieve ——— 3
 Leclercq Jean Baptiste ————— 3
 Maillard Juris Elisabeth ——— 3
 Vatte Marie francoise ————— 3
 Grouard Genevieve Reine ——— 4
 Pacy Steenne ————— 4
 Cochois fille morte en Naissant — 4
 Demars elise Victoire ————— 4
 Marquis Marie Virginie ——— 6
 Heuriet Jean Dominique ——— 6
 Vatte Jean Ste Thomas ——— 6
 Godspriet Joseph ————— 6

parent pierre Ambroise ——— 7¹⁴
 Gosse Jeanne ————— 11

Liste alphabétique des Naissances

Biarne Auguste Joseph	2
Biarne Julie Adelle	4
Biarne Marie Anne Geneviève	7
Emais Jeanne Marie Louis	3
Jourdan Michel Adolph	8
Marin Marie Jean Pierre	6
Marin Rosine Angelique	10
parent Jean Ette Ambrise	4
Pinet Pierre Benedicte	6
Pinet Pierre de fille	4
Seguen Etienne Simeon	4

Marriages

Biarne Antoine oasime, et Marie Geneviève Charles	2
Boulingre Alexis Robert, et Josephine Bertrand	4
Biarne Jaques Francois et Angelique Magdelaine Julienne Metisier	9
Caron Francois Nicolas, et Marie Catharine Hambert	7
Comme Ebois, et Marie Françoise Antoinette Dudaucy	8

Marin Jean Ette Joseph et Angelique Antoinette parent	5
patron Louis Francois, et Geneviève Elisabeth Biarne	10
Vermelle Pierre Philippe et Julie Chaufovier	7

Deces

Cochier fille morte en Naissant	4
Demars Elise Victoire	4
Grouard Geneviève Reine	3
Godofrent Joseph	6
Gosse Jeanne	11
Jenriot Jean Dominique	8
Lefranc horlens Francois	1
Le Riche Jean Ette	3
Maillard Julie Elisabeth	3
Marquis Marie Virginie	6
Nantier Jeanne Marguerite	3
Nantier Marie Geneviève	3
parent Pierre Aubrois	2
Reis Marie Nicole	2
Saly Etienne	4
Vasse Jean Ette Thomas	8

Classe Marie Françoise - - - 3

16
M

Mairie de Trilbardou